

Maison Culturelle d'Espéranto de Grésillon
Compte-rendu du Conseil d'Administration
par téléphone le 4/2/2021 entre 19h et 21h10

Présents : Brigitte Ardon, François Lo Jacomo, René Jelenc, Xavier Godivier, Pierre Dieumegard.

5 voix d'administrateurs sur 9.

Absents : Louis-Nicolas Babin, Pierre (Ŝtonĉjo) Soubourou, Ansofi Markov pour SAT-Amikaro, Didier Loison pour Espéranto France.

Personnes-ressources : aucune.

Séance : Président : François ; Secrétaire : Xavier.

La réunion a été convoquée hâtivement sur deux points urgents : lancement de l'emprunt pour la réparation de la toiture du château et contacts avec la mairie.

Lancement de l'emprunt

La décision d'emprunter doit être prise par une Assemblée Générale, et nous convenons que celle-ci doit être distincte de notre Assemblée Générale Ordinaire afin de pouvoir traiter séparément cette question des travaux avec emprunt, qui à elle seule aura besoin de temps pour répondre aux questions et procéder aux votes pendant l'AG.

La date de cette AG extraordinaire est fixée au 28 mars par Zoom/Internet et téléphone. La date de l'AG ordinaire reste prévue le 1er mai, et les comptes doivent être finalisés le 15 avril mais la convocation devra être envoyée au plus tard le 15 avril.

Le vote aura lieu par balotilo, avec une heure de fin permettant de voter pendant l'AGE. Les sociétaires sans adresse électronique recevront une convocation par la poste, et pourront voter sur papier ou par téléphone pendant la séance. Il n'est pas impératif que le vote soit secret, mais (comme dans le cas des votes à main levée) nous ne publierons pas ce que chacun a voté. La question du quorum reste à préciser.

Xavier se chargera d'administrer la session Zoom. La convocation doit être envoyée dans moins d'une semaine, François proposera le texte, Bert nous donnera une liste à jour des sociétaires pour lancer le vote par balotilo.

Texte de l'appel à emprunt :

Une phrase doit être ajoutée au premier paragraphe pour rassurer les prêteurs potentiels sur la solidité financière de la MCE, qui a déjà réalisé 200 000 euros de travaux en 5 ans pour la rénovation des corniches et les toits des dépendances. Le but de l'emprunt est d'accélérer la finalisation des travaux pour la toiture principale du château qui doivent être réalisés en deux tranches sur deux années.

Le montant souhaité n'est pas nécessairement un montant maximum (on peut laisser la possibilité de souscrire plus éventuellement dans les années suivantes), mais il n'a pas été fermement décidé si cela devait être ajouté à l'appel à emprunt.

Le texte définitif sera validé par échange de courriels pour être envoyé ce week-end.

Texte de la convention de prêt :

Quelques retouches à l'ébauche proposée par Bert seront nécessaires. Il n'est pas nécessaire que les prêteurs soient sociétaires de la MCE. Etudier le cas du décès du prêteur, car en cas de donation à Grésillon, nous aurons à payer 60% de droits de donation. A priori, le prêt se poursuit avec les héritiers, ou éventuellement le capital restant dû entre dans la succession, mais l'avis d'un professionnel est nécessaire. Le texte de base de la convention de prêt devra être approuvé par l'AGE, mais une convention spécifique sera signée avec chaque prêteur (tout comme un contrat de location est signé avec chaque locataire), avec quelques paramètres à négocier avec chaque prêteur, notamment la durée du prêt.

Stratégie de communication :

Il convient de finaliser une **plaquette** de présentation du projet pour la joindre à la convocation. première page : présentation de Grésillon; deuxième page : présentation des travaux déjà réalisés ; troisième page : présentation du projet de réfection de la toiture ; quatrième page : situation financière de Grésillon et précisions sur les modalités de l'emprunt. Avec quelques photos. François proposera une ébauche, avec l'aide de René sur la partie financière et si possible de Stônçjo pour la mise en page.

Qui appeler individuellement ? Notamment certaines associations... A préciser avec Bert.

À l'occasion de la fête de l'espéranto organisée par Espéranto-France en visioconférence le 20 mars de 18h à 19h30, Xavier prépare une intervention de 3 minutes avec des photos pour parler de la situation de Grésillon. Des photos et une annonce de notre emprunt pourront y être intégrés.

Une petite vidéo de deux minutes sera réalisée à Grésillon la semaine prochaine, pour présenter le projet, destinée à diverses plateformes de communication, réseaux sociaux etc...

Contacts avec la mairie

Concernant la plantation de 15 charmes :

OK pour les contacter pour voir s'ils peuvent nous proposer des arbres, mais sans aucune exigence.

Location de la chambre handicapée comme une « chambre d'hôte ».

Le terme « chambre d'hôte » ne peut pas être utilisé légalement et donc ce type de location ne pourra pas être enregistrée dans les sites de locations de ce type. Compte-tenu du besoin de ménage et de la gestion quotidienne, ainsi que de la limitation aux jours où le château n'est pas loué, nous sommes dubitatifs sur la faisabilité et la rentabilité d'une telle location et attendons un plan financier qui montre ce que cela coûterait et rapporterait.